6

Ryan

Aoife Mounia

Aoife.Ryan@etu.unige.ch

AK 6

Terminé

29 mai 2021 12:30

29 mai 2021 13:30

3. Selon vous, pourquoi BENTHAM critique-t-il l'idée de _droits de l'homme_ ? Justifiez votre réponse.

Bonne structure et expression générale

"Fanatiques". Tel est le mot qu'emploie le philosophe Jeremy Bentham pour décrire ses opposants intellectuels, à savoir les défenseurs du droit naturaliste, convaincus du fait que la morale est une partie intégrante du droit et de la loi. Ces derniers seraient fondés sur des lois dites "naturelles", qui nous proviennent, comme l'articulera Locke, de la Nature et de Dieu. Selon eux, les êtres humains jouissent donc tous de droits dits "humains", inaliénables et imprescriptibles. Cette idée, remontant à Aristote lui-même, semble cependant profondément choquer Bentham. Quel est le fondement de sa critique envers ce principe que nous tenons aujourd'hui tous, malgré tout, pour acquis?

Tout d'abord, Bentham, à notre avis, rejette fortement l'idée de droits de l'Homme pour la simple et bonne raison que l'Homme à l'état de nature ne peut point exister. En effet, l'état asocial de l'être humain n'a jamais été enregistré dans l'Histoire. Comment donc, selon Bentham, peut-on fonder un ensemble de droits, inaliénables et intrinsèquement liés à une nature humaine, sur la base d'un état inexistant et impossible? C'est de ce point de vue là que commence la théorie de Bentham, s'écartant ainsi légèrement de celle de son prédécesseur positiviste Thomas Hobbes. En effet, ce dernier reconnaissait bien un état naturel de l'Homme, sans pour autant y voir une source de droits naturels. Cet état, selon Hobbes, est d'ailleurs un état de guerre: l'Homme "est le loup de l'Homme". Tous ces postulats semblent cependant futiles pour Bentham. Selon lui, il n'est pas intéressant de se pencher sur la véritable "essence" de l'Homme. Il est crucial, en revanche, d'observer que l'Homme réagit et agit sur la base de ses sensations de peine et de plaisir, chose sur laquelle nous reviendrons. Ainsi, pour résumer ce premier point de la critique de Bentham, si l'état de nature est une fiction, comment donc pourrions-nous envisager ce à quoi y ressemblerait l'Homme si ce n'est tout simplement pas une réalité? Ceci ouvrirait ainsi la porte à d'innombrables théories et postulats les uns plus absurdes que les autres.

Très bien

La deuxième critique importante de Bentham à l'encontre des droits de l'Homme repose sur sa remise en question de la notion-même du fameux contrat social, défendu par l'éminent philosophe genevois Rousseau. Très terre-à-terre dans son approche de la philosophie du droit et de l'Histoire humaine, Bentham souligne à nouveau son incrédulité face à une invention purement méthodologique de la part des naturalistes. Selon lui, le contrat social n'existe tout simplement pas; il ne correspond à aucune réalité historique. Nous analysons ce rejet du contrat social comme étant une partie fondamentale du rejet des droits de l'Homme de Bentham. En effet, si Bentham conçoit l'état de nature comme étant pure fiction, alors la notion-même du contrat social joue un rôle important dans la concrétisation de ce mythe, que rejette fortement Bentham.

Bien

Troisièmement, Bentham refuse de cautionner ce qu'il appelle un "sophisme anarchique", à savoir celui qui découle des Déclarations de l'Homme de la fin du XVIIIe siècle, car il ne constitue pas réellement du droit. En reprochant aux partisans du droit naturaliste d'avoir confondu le droit tel

Bien

qu'il est avec le droit tel qu'il devrait l'être, Bentham voit dans les droits de l'Homme un anarchisme idéologique et moral provenant de tous les sens possibles et imaginables. Ce qui ne constitue pas du droit positif, concrétisé dans une loi, ne peut tout simplement pas être du droit pour Bentham. La définition du droit est en effet pour lui l'expression de la volonté d'un législateur, qui lui est bien réel. Il ne peut pas accepter l'idée d'un droit fondé sur une fiction et une ambition morale, d'où l'importance qu'il accorde à la systématisation et la codification du droit: si le droit est clair, ordonné et classé, alors il n'existe aucun moyen de le contrer par des Déclarations illusoires sur les droits de l'Homme, voire de chercher à les imposer sur les lois adoptées correctement par les législateurs.

Bien

La fonction de la systématisation et de la codification du droit de Bentham ne se limite cependant pas à exclure les lois naturelles de l'ordre juridique. En effet, si Bentham voit en la codification du droit une priorité, c'est parce que le droit sert avant tout une conception utilitariste, d'où le rejet des notions de droit "juste" ou "d'équité" dans la théorie de Bentham. En effet, comme mentionné précédemment, Bentham conçoit l'Homme comme un être qui cherche avant tout le bonheur. La fonction du droit est donc non pas d'assurer la justice ou l'équité, mais simplement de permettre à l'Homme d'atteindre ce de quoi il est constamment en quête: le bonheur, ou le plaisir, et d'échapper à la peine ou à la souffrance. Si les droits de l'Homme défendent "la dignité" ou le caractère naturel de l'Homme, Bentham n'y voit aucune logique tangible. En tant qu'il constituent un frein important au principe du "plus grand bonheur au plus grand nombre de personnes", les droits de l'Homme ne peuvent exister dans sa conception juridique. Nous reprendrons, pour illustrer ce rejet important des droits de l'Homme pour des motifs "utilitaristes", une anecdote qu'emploie le philosophe américain Michael J. Sandel dans son oeuvre "_Justice_" afin de caractériser la pensée de Bentham. Cette anecdote postule ce qui suit: si le bonheur d'une ville entière dépendait de la torture quotidienne d'un seul enfant, alors, en tant que cette torture assurerait le plus grand bonheur du plus grand nombre de personnes (i.e. tous les citoyens de cette ville), alors elle serait nécessaire. Or, les droits de l'Homme empêcherait cet enfant d'être torturé pour le bonheur de tous, pour des raisons liées à la nature de cet enfant, un être humain, et à des notions de ce qui relève du du juste et de l'équitable. Ainsi, le droit n'est pas censé défendre des principes moraux, mais est censé être utile.

originalité des arguments

Si Bentham, selon nous, rejette finalement les droits humains, outre leur caractère fictif, contre-productif en termes d'assurer le plus grand bonheur du plus grand nombre de personnes et surtout, ennemis de l'utilitarisme, c'est qu'ils permettraient à n'importe lequel de ces "fanatiques" ou de ces "sectes religieuses" (p. 198 "Critique du droit naturel", J. Bentham) d'utiliser n'importe lequel de leurs innombrables principes moraux pour "résister à toutes les lois humaines" (Idem). Ainsi, outre le grave danger que ces droits humains posent pour la stabilité juridique et tout simplement le bonheur de la majorité (conception que critiquera d'ailleurs des années plus tard M. John Stuart Mill, en indiquant que bien trop souvent, le bonheur de la majorité au détriment de celui des minorités constitue une tyrannie), les droits humains et les lois naturelles constituent tout simplement un danger à part entière au maintien et à l'existence de nos gouvernements et de nos Etats. Si l'on concède que l'Homme peut se fier à ses "lois naturelles" pour contrer toute loi positive qui lui semble immorale, alors, de par le fait que nous détenons chacun nos propres convictions morales, toutes extrêmement différentes les unes des autres, il sera impossible de trouver un consensus et la stabilité de nos ordres gouvernementaux s'effondrerait. Cette diversité de convictions morales transforme les droits de l'Homme en champ libre, anarchique et surtout contradictoire.

Thèse dans le développement

Pour conclure, si Bentham critique les droits de l'Homme, ce serait, à notre humble avis pour plusieurs raisons. Premièrement, ils se fondent sur des convictions fictives sur l'état de nature de l'Homme, dont la preuve de l'existence est impossible. Ce qui est fictif est donc impossible à concrétiser dans un ordre légal. Deuxièmement, les droits humains s'opposent radicalement au

Bonne conclusion!

principe de l'utilitarisme, crucial et primordial dans la vie sociale, en empêchant trop souvent la concrétisation du principe du plus grand bonheur du plus grand nombre de personnes. Enfin, de par leurs diverses et infinies sources morales et religieuses, les droits de l'Homme constitue un ancrage parfait pour des fanatiques religieux et naturalistes de s'opposer à tout l'ordre établi dans sa globalité, assurant ainsi un état d'anarchisme et d'échec à l'humanité. Aujourd'hui, les droits de l'Homme ont été concrétisés, établis et constituent le fondement crucial de tous nos ordres juridiques, s'éloignant ainsi radicalement de la pensée de Bentham. Il nous semble cependant dangereux de sous-estimer la portée de l'idéologie utilitariste de Bentham. En effet, il suffit simplement de tourner son regard vers les discriminations que connaissent aujourd'hui de nombreux groupes sociaux, ethniques et post-coloniaux dans le monde. Si tant d'humains souffrent tous les jours d'injustice, de violations graves de droit de l'Homme et de discrimination, ne serait-ce justement pas pour "assurer le plus grand bonheur du plus grand nombre de personnes" ?